

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2011

Sont excusés : Mmes et Mrs ANDRE, DUFÉTEL DOLBOIS, GAUTIER, GUEMAS, VACHER.

Pouvoir : Mr DOLBOIS à Mr DUGUE
Mme DUFÉTEL à Mr BRIAND
Mr GAUTIER à Mr MORIN
Mr GUEMAS à Mr CHAUVIN

Madame BOMARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu à l'unanimité.

1. Urbanisation

1.1 Implantation salle polyvalente

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire expose que la commission ad hoc propose de réaliser la salle polyvalente (accueil périscolaire, bibliothèque, salle de réunion) sur des parcelles donnant sur le chemin des Ganaudières en face de l'actuelle salle des sports.

Plusieurs sites ont été étudiés. Celui-ci est le plus approprié par son exposition, sa situation par rapport aux écoles, la salle de sports et l'espace vert de l'étang, les possibilités de stationnement.....

Le conseil municipal accepte cette localisation et autorise Mr le Maire à prendre contact auprès des propriétaires des terrains. Vote : abstention : 1, favorable : 15.

1.2 ZA du Bocage

La commune est sollicitée par la société ATHEX employant 43 salariés (agencement intérieur), actuellement installée sur la zone du Bocage, pour un projet d'agrandissement.

De ce fait, Mr le Maire lance une négociation entre les différentes entreprises propriétaires de terrains sur les zones d'activités du Landreau et du Bocage.

A défaut d'accord, une révision du PLU sera nécessaire.

2. Décision modificative du budget : investissements supplémentaires

2.1 Des investissements supplémentaires sont rendus possibles, suite à la vente du bâtiment « ex poste ». Ils seront étudiés en commission finances lorsque les devis seront connus et proposés lors d'un prochain conseil municipal.

2.2 Fonds de concours SIEML

Les travaux effectués par le SIEML (distribution et éclairage publics) peuvent être financés en investissement, en tant que fonds de concours, si la collectivité assume moins de 75 % de ces travaux.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la mise en place de cette procédure pour tous les travaux à venir.

3. Fonds de concours auprès de la communauté de communes des Coteaux du Layon

La communauté de communes verse un fonds de concours en compensation des rentrées fiscales apportées par la commune (150 000 €).

Les investissements 2011 étant définis, soit 319 000 € HT, la commune peut déposer une demande. Il est rappelé que ce montant ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

4. Contrat maintenance assainissement AMA : avenant

L'atelier technique est équipé d'un bac dégraisseur pour recevoir les huiles lors de l'entretien des divers matériels. Il est proposé de rajouter l'entretien de ce bac dans l'actuel contrat de maintenance avec la société AMA, moyennant un surcoût annuel de 220 € HT.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cet avenant.

5. Contrat de balayage SITA : avenant

Sur la demande de riverains, il est proposé une extension du kilométrage de balayage de voirie, pour passer de 15 à 18 kms, à raison de 11.90 € HT /km.

Cela concerne les rues des vendangeurs, des aubépines, la route de Faye d'Anjou.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cet avenant.

6. Contrat affermage assainissement non collectif : avenant et suppression du budget

La commune ne percevant aucune redevance sur le budget assainissement non collectif, et l'opération de réhabilitation des assainissements non collectifs étant arrivée à son terme, il convient de supprimer ce budget.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

7. Communauté de communes des Coteaux du Layon : convention de mise à disposition du personnel technique

Comme les années précédentes, dans le cadre d'une convention, la communauté de communes propose la mise à disposition du personnel communal du service technique de la voirie, pour l'année 2011. Cette dernière permet le remboursement des charges de ce personnel à la commune.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à la signer.

8. Vente du bâtiment « ex poste »

Mme Bomard est sortie de la salle.

Il est proposé de modifier la délibération prise le 12 avril dernier, à savoir l'achat de ce bâtiment est réalisé par Mr et Mme BOMARD, du fait de leur régime matrimonial.

Le conseil municipal approuve cette rectification. Vote : abstention : 1, favorable : 14.

9. Contentieux permis de construire : autorisation à ester en justice

Une requête a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Nantes aux fins d'annulation de l'autorisation accordée de 2 permis de construire de logements .

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à ester en justice sur ces deux affaires. La commune sera défendue par Maître LAHALLE.

10. PDIPR : circuit équestre

La fédération Equiliberté 49 en collaboration avec le Comité départemental de tourisme, a défini un premier axe de développement de circuits équestres, qui pourrait prendre le nom de « Loire en cheval » avec des liaisons de Turquant à Chalonnes.

Le conseil municipal accepte ce circuit passant sur la commune de Mozé, afin de le faire valider par la commission du PDIPR.

11. Annulation location salle de l'Aubance

Suite à la demande d'annulation de la location, le conseil municipal, à titre exceptionnel, décide de rembourser les arrhes versées. Vote : abstention : 4, défavorable : 2 ; favorable : 10.

12. Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner parcelle ab 128 – 5 rue du Pâtis – SCP COUEDEL –CHEVALIER
Le droit de préemption n'a pas été appliqué.
- ✓ Mise en place d'une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Questions diverses

- Dans le cadre de l'étude de la salle polyvalente/APS, il est demandé que la commission restreinte mise en place à la demande de Mr TRENIT du CAUE, informe régulièrement le groupe de travail défini au départ du projet.
- Mr MORIN, adjoint à l'animation, remercie les personnes qui ont participé à la réalisation de la fresque dans le cadre des activités de loisirs.

Fait à Mozé sur Louet, le 16 mai 2011.

L'Adjoint au Maire,

Jean Guy DUGUE